

# BULLETIN

## de la Fédération jurassienne

de l'Association internationale des travailleurs.

Ce Bulletin paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. On s'abonne auprès de M. Adhémar Schwitzguébel, graveur, à Sonvillier.  
Prix de l'abonnement: 4 fr. pour un an, 2 fr. pour six mois. — Pour l'étranger, le port en sus.

SONVILLIER, LE 10 MAI 1872.

### Le Congrès Jurassien.

Par circulaire en date du 10 avril, le Comité fédéral jurassien a convoqué le Congrès des Sections jurassiennes pour le 19 mai prochain.

Le Locle a été choisi pour lieu de réunion du Congrès, sur la demande de la Section de cette localité.

La circulaire du Comité fédéral propose pour le Congrès l'ordre du jour suivant :

1<sup>o</sup> Rapport du Comité fédéral et affaires administratives.

2<sup>o</sup> Question du *Bulletin* de la Fédération.

3<sup>o</sup> Les statuts généraux de l'Internationale révisés par le Conseil général.

4<sup>o</sup> La Fédération jurassienne en présence du prochain Congrès général.

5<sup>o</sup> Le mouvement ouvrier dans l'industrie horlogère.

Les Sections sont invitées à ajouter à ce programme les questions qu'elles désirent voir traiter par le Congrès.

L'ordre du jour définitif sera fixé par le Congrès lui-même, à teneur des statuts fédéraux.

Dans la même circulaire, le Comité fédéral engage toutes les Sections fédérées à se réunir immédiatement pour aviser aux moyens de venir en aide à la grève des graveurs et guillocheurs de la Chaux-de-Fonds.

« Cette grève, dit la circulaire, devient menaçante pour la cause ouvrière dans l'industrie horlogère. Aussi devons-nous nous en préoccuper, quoique notre fédération n'y soit pas directement impliquée. »

### Le vote du 12 mai.

Le 12 mai, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de la nouvelle Constitution fédérale.

Quelle doit être, dans cette affaire, l'attitude des internationaux auxquels leur qualité de citoyens suisses donnerait droit de prendre part au vote?

Pour résoudre cette question, nous n'avons pas à examiner les mérites et les défauts de la Constitution de 1848 et de celle de 1872, à les comparer entr'elles, et à accorder notre préférence à l'une ou à l'autre. La question pour nous se pose plus simplement.

En effet, opter pour l'une ou pour l'autre des Constitutions, voter *oui* ou voter *non*, ce serait quitter le terrain révolutionnaire, et accepter la lutte sur le terrain dit légal. Prendre part au vote du 12 mai, ce serait reconnaître le résultat du vote comme devant avoir force de loi, comme devant nous lier, ce serait donner notre sanction aux procédés actuels de législation politique, ce serait pactiser avec la bourgeoisie, ce serait prendre au sérieux le suffrage universel tel qu'on le fait fonctionner aujourd'hui.

Or, nous l'avons toujours dit et nous le redisons encore, le suffrage universel ne deviendra une chose sérieuse qu'à une condition: la conquête préalable de la liberté et de l'égalité. Dans une société composée de patrons et de salariés, de capitalistes et de prolétaires, ceux-là seuls qui possèdent sont libres; le grand nombre ne connaît la liberté que de nom, et se trouve, malgré les déclarations de la loi, dans un état très-réel d'assujettissement, qui empêche son vote d'avoir une valeur morale.

Aucun homme sérieux ne prétendra que chez nous, malgré le mot de République dont on fait tant de bruit, les votes soient libres; chacun convient qu'il s'exerce des influences, des pressions; on entend des gens dire publiquement: Je dispose de vingt, de trente, de cinquante voix. — Les partis se reprochent mutuellement la corruption électorale, l'intimidation, la pression soit de la haute finance, soit de l'administration.

Dans ces conditions, l'exercice du droit de vote devient une comédie, à laquelle nous ne voulons pas participer.

On pense autrement à Genève et à Zurich. A Ge-

nève, on recommande de voter *non*. A Zurich, on recommande de voter *oui*.

Les Genevois, tant par leur tempérament que par l'influence qu'exercent en ce moment sur eux les principes fédéralistes proclamés par la Commune de Paris, les Genevois, disons-nous, repoussent la nouvelle Constitution suisse comme tendant à la centralisation, comme détruisant le fédéralisme. Ils ont raison de la juger ainsi; mais ils ont tort, à nos yeux, de la combattre par le vote. Le vote est une arme *légale*, — et ces armes-là, nous ne pouvons accepter de nous en servir, parce que, forgées par nos adversaires, *elles ne peuvent faire de mal qu'à nous*. Les armes légales serviront à nous duper, à nous opprimer, — jamais à nous donner la victoire.

A Zurich, la situation est différente. Les socialistes de la Suisse allemande, dont l'idéal est ce qu'ils appellent l'*Etat populaire*, applaudissent à la concentration des pouvoirs entre les mains de la Confédération, et à cette chimère de la *législation directe par le peuple* ou *referendum* que promet la nouvelle Constitution fédérale. — La question de savoir si un révolutionnaire peut prendre part au vote, n'existe pas même pour eux; car ils ne sont pas révolutionnaires, ils ne veulent exercer d'action que sur le terrain strictement légal, constitutionnel; ils acceptent d'être la minorité aujourd'hui, espérant que le vote leur donnera la majorité demain, et qu'alors ils légiféreront avec la même légitimité qu'ils reconnaissent aux gouvernants d'aujourd'hui. — O aveugles! vous ne voyez donc pas qu'*aujourd'hui même*, vous êtes déjà la majorité! Non pas celle du scrutin, c'est vrai; car au scrutin, sachez-le bien, *vous ne serez jamais la majorité*; mais vous êtes, vous qui souffrez de l'organisation sociale actuelle, vous qui avez intérêt à la révolution, vous êtes la majorité: et voilà pourquoi l'action révolutionnaire qui incombe au parti socialiste se trouve légitimée d'avance, sans qu'il soit besoin d'en appeler à aucun scrutin.

Sommes-nous les seuls dans l'Internationale à suivre la ligne de conduite que nous venons d'exposer et qui nous paraît la seule conforme à nos principes?

Non, bien au contraire, comme on va le voir.

Les Belges répètent sans cesse dans leurs journaux qu'ils se félicitent de ne pas avoir le suffrage universel; ils disent hautement que si on leur donnait les droits électoraux, ils ne s'en serviraient pas. Ils ont mis en avant l'idée de la *Représentation du travail*, c'est-à-dire du suffrage par corps de métier, ce qui est la négation du parlementarisme et du suffrage politique. — Donc les Belges pensent comme nous.

Les Français, lors du plébiscite, c'est-à-dire dans une circonstance analogue à celle où nous nous trouvons, ont recommandé l'abstention. Lorsqu'ils ont pris part aux élections, soit du Corps législatif, soit de l'Assemblée nationale, ça a toujours été dans le but, non pas de participer aux débats parlementaires, mais de les troubler, de les ridiculiser, de les révolutionner. L'Internationale française s'est toujours tenue en dehors de la légalité. Elle eût donc fait comme nous.

Les Espagnols ont pris pour mot d'ordre dès le début: «Travailleurs, n'allez pas aux urnes!» Leur attitude dans les dernières élections aux Cortès et en présence de la guerre que se font les partis bourgeois — carlistes, constitutionnels et républicains — a été celle de francs révolutionnaires. Ils pensent donc comme nous.

Et les Italiens, eux aussi, se refusent à lutter sur le terrain légal; eux aussi, ils veulent rester sur le terrain révolutionnaire. S'ils n'ont pas encore eu l'occasion de le montrer d'une manière éclatante, nous n'en savons pas moins par leurs journaux, quels sont leurs sentiments; nous savons que nous sommes en communauté complète d'opinion.

Nous pouvons donc le dire hardiment: Quatre grandes fédérations régionales, dans l'Internationale, ont arboré le drapeau révolutionnaire, et la fédération jurassienne, en déclarant qu'elle repousse la participation au vote du 12 mai comme un acte de politique bourgeoise, ne fait que conformer sa conduite aux principes qui ont guidé dans la leur les fédérations dont nous parlons.

Ainsi, le 12 mai, nous n'imiterons ni Genève ni Zurich. La fédération jurassienne ne votera pas. Elle réserve son action pour les choses sérieuses.

### La ligue des patrons.

Dans une réunion qui a eu lieu à Sonceboz en avril, les patrons horlogers du Jura bernois ont conclu un pacte d'alliance dont le but n'est rien moins que l'anéantissement de toutes nos sociétés ouvrières.

Messieurs les patrons se sont engagés par leur signature à ne plus traiter qu'*individuellement* avec leurs ouvriers, et à tenir pour nulle et non avenue toute démarche *collective* qui serait faite auprès d'eux.

Voici le texte de ce pacte, qui est certainement l'un des faits les plus graves qui se soient produits chez nous depuis des années:

#### «ART. 1.

» Toutes propositions émanant de comités d'ouvriers ou fournisseurs, qui auront pour base la hausse collective, ne seront pas prises en considération par les fabricants.

Il est loisible à chaque fabricant de traiter à l'amiable avec ses ouvriers et ses fournisseurs.

» ART. 2.

» Les ouvriers et chefs d'ateliers qui ne veulent pas se soumettre aux exigences des comités de résistance et se trouvent sans travail, peuvent s'adresser aux fabricants soussignés, qui leur ouvrent l'entrée de leurs ateliers et se feront un devoir d'occuper les ouvriers qui veulent jouir de leur indépendance.

» ART. 3.

» Tout fabricant s'engage à ne recevoir dans ses ateliers aucun ouvrier qui ne produirait pas un certificat le libérant de ses engagements envers son patron.

» ARR. 4.

» L'établissement de tribunaux de prud'hommes, composés de fabricants et d'ouvriers, est recommandé. »

Ces articles ont été signés par 229 patrons, appartenant aux localités de St-Imier, Sonvillier, Bienne, Tramelan, Porrentruy, Renan, Courtelary, Cormoret, Corgémont, Fontenais, Montignez, Vendlin-court, St-Ursanne, Tavannes, Cornol, Bonfol, Lugnez, et les Bois.

Quel sera le résultat de cette attitude nouvelle de la bourgeoisie industrielle? Cette prétention à ne pas reconnaître l'existence des sociétés ouvrières, à dénier aux travailleurs le droit de faire des actes collectifs — et cela au moment même où les patrons font, pour leur propre compte, un acte collectif au premier chef — cette prétention aboutira-t-elle, comme on paraît l'espérer, à l'écrasement de toute organisation ouvrière?

Nous ne le pensons pas. Nous croyons, au contraire, que la déclaration de guerre de Messieurs les patrons sera, pour tous les ouvriers, une éclatante démonstration de la nécessité qu'il y a pour eux de s'unir, de se grouper. Les patrons ne veulent avoir affaire qu'aux ouvriers isolés, c'est-à-dire faibles et impuissants; n'est-ce pas la preuve que l'intérêt des ouvriers est d'être unis, et que c'est seulement par l'union, par l'association, qu'ils pourront sauvegarder leurs droits?

Cette vérité se comprend chaque jour davantage. Aussi, dans la lutte qui va certainement s'engager d'ici à peu de temps, d'un bout à l'autre de la fabrique d'horlogerie, entre les patrons qui veulent tuer l'organisation ouvrière, et les ouvriers qui ne veulent pas se laisser tailler à merci, on peut déjà prévoir que l'avantage restera aux ouvriers, si ceux-ci savent tirer parti de la force que leur donne l'union et la solidarité.

A la Chaux-de-Fonds, où à la suite d'intrigues politiques, le parti socialiste avait été momentanément désorganisé, la grève des graveurs a fourni l'occasion de constituer une fédération locale des sociétés ouvrières, qui deviendra le centre de la résistance au capital. Au Locle et au Val-de-St-Imier se produit une agitation de bon augure, et nous ne doutons pas que d'ici à peu de temps l'exemple de la Chaux-de-Fonds ne soit suivi dans d'autres localités. — A Porrentruy même, ville où jusqu'à présent personne n'avait paru s'apercevoir de l'existence de la question sociale, les ouvriers ont commencé à se constituer en sociétés de résistance.

On le voit, le moment est grave. Le mouvement socialiste, interrompu un instant chez nous à la suite des préoccupations de la guerre, a repris son cours et s'annonce d'une manière grandiose. Aussi le

Congrès de la fédération jurassienne a-t-il eu grandement raison, à notre avis, de porter à son ordre du jour « le mouvement ouvrier dans l'industrie horlogère. »

La *Liberté* de Bruxelles du 5 mai publie une correspondance fort extraordinaire sur le congrès de Saragosse. Dans cette correspondance, où un certain *Pablo Farga* joue le rôle de docteur ès sciences sociales et enseigne gravement aux ouvriers espagnols la meilleure organisation de l'Internationale (1), on parle de dissidences au sein du Conseil fédéral espagnol, *d'hommes qui obéissent aux théories contenues dans la circulaire du Jura*, etc. On ajoute que *la circulaire du Jura menaçait l'Internationale d'une scission et de la création de deux centres et qu'elle n'a eu quelque importance qu'en Italie où le mouvement prolétaire est tout-à-fait jeune et entre les mains de doctrinaires idéalistes.*

Cette correspondance, dont l'auteur tient de fort près à M. Marx, est pour nous une preuve de plus que les hommes qui intriguent contre nous en Suisse, font le même travail dans les autres pays. Le procès Bebel-Liebkecht nous a révélé ce fait scandaleux, que dès l'année 1870, le Conseil général envoyait en Allemagne, à titre de *circulaires confidentielles*, des lettres diffamatoires contre nous. — Nous avons reçu communication de lettres écrites l'automne dernier à des amis Italiens, par M. Engels, secrétaire correspondant du Conseil général pour l'Italie; dans ces lettres M. Engels se

(1) Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de nos paroles: nous ne faisons aucune objection aux théories générales émises par M. Pablo Farga, car ces théories, que le correspondant semble vouloir nous opposer, sont précisément les nôtres. « *L'organisation de bas en haut*, » dont parle M. Pablo Farga, c'est nous qui la défendons contre le Conseil général de Londres, qui voudrait faire de *l'organisation de haut en bas*. Il y a une phrase du correspondant qui exprime parfaitement, en quelques mots, le principe qui a toujours été le nôtre; la voici: « La » grande force et originalité du mouvement initié » par l'Internationale, est de s'être placé en dehors » de toute théorie et de toute métaphysique, et de » ne vouloir être qu'une société militante, consti- » tuée pour réaliser le but pratique de *l'émancipation de la classe ouvrière par la classe ouvrière elle-même.* » — Il faut beaucoup d'ignorance ou de mauvaise foi pour venir nous opposer, d'un air triomphant, *nos propres principes*; nous les avons pourtant proclamés assez clairement et assez hautement; — mais il paraît qu'il ne faut plus s'étonner de rien de la part de certains adversaires.

Nous ne sommes pas des idéalistes: nous sommes de très sincères et très positifs matérialistes. Il n'y a jamais eu dans l'Internationale, à notre connaissance, qu'un seul métaphysicien, un seul *abstracteur de quinte-essence*: c'est l'auteur du livre *Das Kapital*.

livre aux calomnies les plus odieuses contre d'honorables citoyens appartenant à la fédération jurassienne et contre l'esprit de notre fédération en général. — Nous avons entre les mains une lettre de M. Sérailler, secrétaire correspondant du Conseil général pour la France, lettre remplie d'injures ignobles et d'accusations ordurières contre plusieurs membres de notre fédération : cette lettre sera présentée au Congrès général et il en sera demandé compte à son auteur. — Enfin nous savons depuis longtemps que M. Lafargue, gendre de M. Marx, intrigue en Espagne pour le compte de son beau-père.

A la correspondance soi-disant espagnole, insérée par la *Liberté*, nous répondrons : 1° que nous n'avons jamais eu aucun rapport personnel avec les membres de l'ancien Conseil fédéral espagnol, que nous ignorons leurs dissidences, si elles existent, et que nous ne pouvons être rendus responsables de ces dissidences ; 2° que la circulaire du Jura n'a jamais eu pour but une scission dans l'Internationale ni la création d'un second centre, mais la réorganisation de l'Internationale et le retour aux principes des Statuts généraux ; 3° que la fédération jurassienne marche d'accord, dans cette voie, avec la fédération belge, aux résolutions de laquelle elle s'est ralliée, avec les sections françaises existantes, avec la fédération espagnole et avec les sections italiennes.

A propos du Congrès de Saragosse, nous avons reçu de Barcelone des renseignements directs, et voici ce que notre correspondant nous écrit :

« Malgré la présence au Congrès de Paul Lafargue, beau-fils de Marx, déguisé sous un faux nom, le Congrès de Saragosse a décidé à propos du Jura, qu'il était totalement du même avis que les internationaux belges et qu'il s'appropriait leurs résolutions à ce sujet. »

Comme nous nous sommes également appropriés ces résolutions, nous nous trouvons d'accord avec le Congrès régional espagnol.

Espérons du reste que le Congrès jurassien qui doit se tenir au Locle le 19 mai, fera une déclaration dont les termes rendront impossibles à l'avenir les équivoques perfides de nos adversaires.

---

Le journal l'*Internationale* de Bruxelles, du 5 mai dernier, contient deux déclarations émanant du Conseil fédéral belge : la première concernant l'affaire Bastelica ; la seconde concernant la reproduction par l'*Internationale*, d'un article de l'*Egalité*, injurieux pour la Fédération Jurassienne.

Nous publions aujourd'hui la première de ces déclarations ; faute d'espace, nous ne pourrions re-

produire la seconde que dans notre prochain numéro. Ces deux affaires se trouvent par conséquent terminées à l'entière satisfaction des parties.

« Le 4 février, nous avons publié sous la responsabilité de l'auteur un article qui dénonçait comme traîtres les sieurs A. Richard et G. Blanc, de Lyon, que nous ne pouvons assez flétrir, mais cet article se terminait par une interpellation adressée au citoyen Bastelica, interpellation qui laissait le droit de supposer qu'il était le complice des deux rênégats susdits.

» Le 9 mars, le Comité fédéral Jurassien nous écrivit qu'en présence d'une accusation aussi grave, le citoyen Bastelica lui demandait de se constituer en tribunal d'honneur, demande à laquelle le Comité obtempéra, par la raison toute simple qu'il était un de leurs adhérents. Par le même courrier, le Comité nous pria de lui envoyer avec preuve à l'appui, le texte complet des accusations que l'auteur avait à formuler contre Bastelica, avec la signature des citoyens qui se portaient garants responsables de ces accusations.

» Dès lors, le Conseil fédéral belge chargea son secrétaire de garder à ce sujet le plus scrupuleux silence dans le journal pendant toute la durée de l'enquête, et de communiquer à l'auteur de l'article les résolutions prises par le Comité fédéral Jurassien et reconues justes par le Conseil fédéral Belge.

» L'auteur de l'article répondit verbalement au secrétaire qu'il avait adressé ces reproches à Bastelica à la suite d'une lettre que celui-ci avait écrite à un tiers, également réfugié à Bruxelles, lettre dans laquelle, d'après lui, le citoyen Bastelica ne tance pas assez vertement les palinodies de ses amis, A. Richard et G. Blanc.

» Il affirma de plus que le détenteur de la lettre de Bastelica allait immédiatement écrire à celui-ci pour lui expliquer le fait.

» Entretemps, les compagnons L. Verrycken, membre, et Eugène Steens, secrétaire du Conseil fédéral Belge, reçurent communication de la lettre relative aux sieurs A. Richard et G. Blanc. Ces deux compagnons déclarent franchement que rien dans cette lettre ne porte atteinte à la probité politique du citoyen Bastelica et ne justifie l'interpellation lancée à la légère par l'auteur de l'article.

» Enfin, pour terminer à l'honneur de notre ami Bastelica cette pénible incartade, résultat d'un jugement par trop vif et par trop léger, nous tenons une déclaration du possesseur de la lettre de Bastelica avec l'autorisation d'en faire l'usage qu'il nous conviendra dans l'intérêt de notre ami commun.

» Cette déclaration autorise le Conseil fédéral Belge à prendre connaissance de la correspondance Bastelica, s'il le juge opportun. Cette autorisation est réclamée par le citoyen Bastelica lui-même, qui veut que ses lettres restent à notre disposition pour les juger, tant il redoute peu les déductions que la calomnie essaierait d'en tirer. Son entrevue à Berne avec ses ex-amis, il l'a acceptée loyalement dans l'intention et l'espoir de les détourner de leurs palinodies.

» Or, l'honneur est sauf.

» Cette déclaration, approuvée par le Conseil fédéral Belge, atteste que le citoyen Bastelica n'a cessé de donner des gages de son dévouement à la cause, et que sa vie laborieuse et pénible en exil impose silence à la calomnie. »